COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260526-202651-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six mai deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Yann PION.

Pouvoir : de Monsieur Yann PION à Madame Monique RIAUD

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-51 – Approbation du règlement de fonctionnement du conseil municipal : 2026-2032

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-8 du CGCT dispose que « Dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Il propose aux membres du conseil de délibérer sur le projet de règlement tel que transmis.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le règlement de fonctionnement du conseil municipal pour le mandat 2026-2032 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD